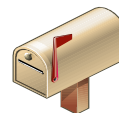


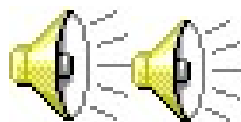
Le BLI

Bulletin Lycéen d'Information



13 novembre 2023 – 26 novembre 2023 N° 5

Le BLI est édité tous les 15 jours. Il est envoyé aux parents d'élèves via les plateformes ATRIUM-PRONOTE et il sera bientôt disponible au bas de la page d'accueil de notre site internet. Les anciens numéros seront consultables à la rubrique « Bulletin Lycéen d'Information ». Pour transmettre une information par ce bulletin veuillez-vous adresser à M. Meynard, CPE.



1. INSCRIPTION AU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL LUNDI 13 NOVEMBRE :

Les inscriptions à l'examen du baccalauréat professionnel se dérouleront **lundi 13 novembre** en salle informatique, selon un planning transmis aux professeurs principaux.

Les élèves devront être munis de copies de leur pièce d'identité et du récépissé de recensement, ainsi que de leur relevé de notes (s'ils sont redoublants).

Les inscriptions au CAP ont eu lieu *la semaine du 6 au 10 novembre*.

2. ELEVES BOURSIERS :

Les notifications de bourse aux familles vont être prochainement remises aux élèves. *Ils devront les remettre à leurs parents.*

3. RAPPEL : DOSSIER DE PPS, PAI, PAP

Votre enfant bénéficie d'un PPS, d'un PAI ou d'un PAP et est scolarisé en terminale CAP ? Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande d'aménagement d'examen pour le CAP.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le portail académique AMEX.

La demande est à faire au plus tard le 12 novembre 2023 (une information via Pronote a été transmise aux parents le 23 octobre).

4. RAPPEL : LOGICIEL DE SUIVI « PRONOTE »

RAPPEL : les parents des nouveaux élèves se sont vus remettre des identifiants et des codes lors de la réunion parents/professeurs en début d'année. Le logiciel PRONOTE permet aux parents, depuis un ordinateur ou un smartphone équipé de l'application PRONOTE (à télécharger sur internet) d'accéder en temps réel au suiti de leur enfant (présence aux cours, retards, notes, cahier de textes...). Les élèves disposent également de codes qui leur permettent d'accéder aux fonctionnalités de ce logiciel. *Les familles qui ne disposent toujours pas des codes doivent prendre contact avec le CPE.*

Nous rappelons que des SMS sont envoyés chaque jour aux familles dont les enfants sont absents en cours sur le téléphone portable du premier responsable (= saisi en tant que tel sur la fiche de renseignements remise à l'inscription).

IMPORTANT : *si vous devez changer de numéros de téléphone en cours d'année, et notamment de numéro de téléphone portable vous veillerez à nous transmettre rapidement les nouveaux numéros.*

5. RAPPEL : UNE ASSISTANTE SOCIALE AU LYCEE

Madame Receveur assure sa permanence *les lundis, mardis, et le jeudi matin*. Les élèves sont reçus sans rendez-vous, les parents sont reçus de préférence sur rendez-vous.

6. RAPPEL : ORIENTATION, REORIENTATION

Mme Afkir est la psychologue Education Nationale, référente pour l'orientation. *Elle est présente au lycée le lundi.* Elle est également

disponible au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) le mercredi. *Le CIO est situé 13 rue Marius Allard - 13200 Arles (tel : 04 13 31 40 30).* Le CIO est en général ouvert une partie des vacances scolaires (cf. son site internet). Les élèves et les parents qui veulent la consulter au lycée doivent s'adresser au bureau de la vie scolaire.

7. VISITES MEDICALES POUR LES SECONDES :

Les professeurs principaux, les élèves et les familles seront informés des dates de ces visites par Pronote.

RAPPEL : ces visites d'habilitation sont obligatoires pour autoriser les mineurs de plus de 15 ans à effectuer des travaux réglementés (Article D4153-47 du code du travail).

Les élèves, le jour de leur convocation, *devront apporter sans faute au médecin leur carte de santé.*

8. RECENSEMENT CITOYEN A 16 ANS :

RAPPEL : *les filles et les garçons âgés de 16 ans* ont l'obligation de **se faire recenser**, soit auprès de la mairie la plus proche de leur domicile, soit par internet sur le site www.service-public.fr. Dans les deux cas ils doivent se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. Pour le recensement par internet il convient d'aller dans la rubrique « Recensement, JDC et service national ». ATT. : l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire aux examens.

9. REMISE DES DIPLOMES, CAP et BAC PROFESSIONNELS :

Les élèves toujours scolarisés au lycée qui ont obtenu un diplôme l'an dernier peuvent venir le récupérer sur les heures d'ouverture du lycée *auprès de la secrétaire de direction*. Les anciens élèves peuvent également venir les retirer. S'ils ne peuvent pas venir eux-mêmes les chercher ils devront mandater une personne qui sera munie d'une procuration officielle et d'une carte nationale d'identité.

10. RAPPEL : CARTES NATIONALES DE LYCEENS

Ces cartes permettent de justifier de son statut de lycéen et d'obtenir des tarifs préférentiels, par exemple pour assister à des matchs de football, acheter des places de cinéma, rentrer dans des parcs, des bibliothèques municipales assister à des concerts... Les élèves peuvent venir demander leur carte à la vie scolaire.

11. SALONS DE L'ETUDIANT SAMEDI 25 NOVEMBRE A AVIGNON :

Au parc des Expositions. Inscription gratuite obligatoire sur www.letudiant.fr et via le QR code affiché dans le hall d'accueil.